



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Societe marseillaise de credit

Question écrite n° 45734

Texte de la question

M. Jean Tardito appelle l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur les conditions de la privatisation de la Societe marseillaise de credit (SMC). Banque centenaire a vocation regionale, la SMC assure un service de proximite aux particuliers et aux PME, mais aussi en direction des collectivites locales qui y trouvent un partenariat de qualite notamment grace a la bonne connaissance qu'ont ses employes des specificites economiques locales. La procedure de privatisation de la SMC, telle qu'elle a ete engagee par le decret no 95-113 du 26 octobre 1995, n'est pas sans creer un malaise certain au sein du personnel quant au devenir de l'entreprise et au maintien des 2 250 emplois qui y sont attaches. Le manque de transparence de la procedure de vente de gre a gre, l'effet parfois negatif pour la banque des annonces faites dans les medias, ont mis le personnel dans une situation d'inquietude eu egard aux enjeux humains, qui sont necessairement a prendre en compte dans un tel dossier, a cote des enjeux purement economiques. Il lui demande donc dans quelle mesure pourrait etre assuree une information complete du personnel quant au devenir de l'emploi et de l'entreprise, les salaries de la SMC ne pouvant se contenter de l'opacite dans laquelle a ete maintenu, jusqu'a present, le traitement de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Tardito Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45734

Rubrique : Banques et etablisements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6242